

LE FLASH D'ARMANCOURT

Mairie d'ARMANCOURT
2, rue des Vignes Blanches
60880 Armancourt

OCTOBRE 2011



UNE NOUVELLE RENTREE SCOLAIRE

L'école Albert EVELOY accueille sa nouvelle Directrice Melle Cindy CARPENTIER qui succède à Mme Catherine BERNARD.

Avec une expérience de quatre années, Melle CARPENTIER a déjà enseigné dans des classes multi-niveaux et a rempli les fonctions de Directrice dans un autre établissement. Ce nouveau poste ne semble pas l'impressionner malgré la lourde charge de travail.

Melle CARPENTIER a reçu un accueil très satisfaisant de la part des parents. Elle apprécie sa classe de CM1, CM2 et CE2 avec des élèves agréables et de bon niveau. Elle est également satisfaite d'intégrer une équipe dynamique et toute disposée à lui apporter les éléments nécessaires à une bonne connaissance de l'établissement et de son fonctionnement.

Heureuse de constater que les parents se mobilisent également à travers l'Amicale de l'Ecole, Melle CARPENTIER encourage vivement cette association de parents d'élèves à continuer pour permettre la réalisation de projets, sorties et séjours pédagogiques.

L'école est essentielle à la vie du village. Les membres du Conseil Municipal se réjouissent d'un si bon début et souhaitent la bienvenue à notre nouvelle Directrice.



AUTOUR DE L'ECOLE

La Municipalité emploie trois personnes pour assurer la vie autour de l'école. Cela commence par l'accueil des élèves de la garderie dès 8h et le soir jusqu'à 18h. La mairie assure la cantine entre 12h et 14h où 30 enfants prennent le déjeuner. Enfin un agent communal (ATSEM) vient en soutien de l'institutrice de maternelle durant les heures d'ouverture de l'école.

Emilie qui était en remplacement longue maladie sur ce poste, a choisi d'intégrer une société dans le secteur privé et nous lui renouvelons tous nos vœux de réussite avec nos remerciements pour les années passées au service des enfants. Mme SAUVAGE a assuré le poste jusqu'aux vacances de la Toussaint et a demandé à être remplacée pour raison de santé. C'est ainsi qu'une nouvelle ATSEM arrive dans notre école le 3 novembre.

LE MOT DU MAIRE:

Chers Armancourtoises et Armancourtois,

Lorsque nous portons des projets durant de nombreux mois ou années, dès lors que ceux-ci aboutissent, nous pouvons ressentir un vide associé à un soulagement, à un sentiment d'une mission réussie. L'équipe Municipale vient d'achever la mise en place du réseau de gaz sur l'ensemble des rues du village. Les travaux rue de la Basse Côte sont sur le point d'être terminés. La fin du renforcement du réseau d'eau est programmé en 2012. Ces travaux sont pilotés par l'équipe municipale. Je souligne le travail d'Hervé MORVAN, mon adjoint chargé des travaux, qui jour après jour a été l'interlocuteur avec les entreprises, le garant du respect des contrats et des délais. Sa pugnacité nous permet, entre autre, d'alimenter les foyers en gaz comme convenu et limiter la gêne occasionnée par les travaux.

Parmi les 40 projets identifiés pour Armancourt, il a été proposé au Conseil Municipal de lancer des études de faisabilité pour maintenir notre dynamique d'investissement avec des coûts de travaux raisonnables et compatibles avec nos budgets. Un des projets étudiés est la mise en place de collecteurs pour les eaux pluviales rue des Vignes Blanches avec la réfection de sa voirie. L'autre sujet travaillé est la mise aux normes des accès pour les personnes à mobilité réduite. Nous profitons de ces travaux pour sécuriser les passages piétons et limiter la vitesse sur la route départementale.

La crise qui touche notre pays et l'incertitude de l'avenir pourraient nous mettre en position d'attente. Il est important que les collectivités amortissent les conséquences des places financières et qu'elles soutiennent indirectement l'emploi par leurs projets. J'ai été confronté dernièrement à de jeunes personnes salariées qui ont du mal à faire face à leurs factures ménagères. Le chômage est une calamité lorsque le travail ne couvre pas les besoins pour assurer un avenir serein. Il est du devoir des élus d'intervenir. Si nous avançons, nous ne serons pas les seuls sur la route de l'optimisme.

Bien à vous

Eric BERTRAND

Les Taxes sur la Consommation d'Electricité (TCFE)

Elles ont été créées par l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, en remplacement des anciennes taxes locales sur l'électricité (TLE). Les TCFE dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur (prorata de la facture électrique). Cette Taxe est votée avant le 1^{er} octobre de chaque année par le Conseil Général, le Conseil Municipal ou par le Syndicat d'électricité pour l'année suivante.

Concernant Armancourt, la TLE n'était pas mise en application car cette taxe était facultative. Par contre la TCFE (taux maximum 8%) sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2012. Pour les communes de moins de 2 000 habitants, notre cas, le montant de cette taxe est définie et perçue par le Syndicat d'Electricité du Compiégnois dont nous sommes membres. Le taux retenu en 2012 sera de 5% et vient d'une négociation entre les communes membres de notre syndicat. En effet, certains villages avaient une TLE à 8% et ne concevaient pas de la voir disparaître. Le syndicat reversera aux communes membres 99% des sommes perçues. A cette taxe il faudra ajouter celle votée par le département, soit 4 %.

Trophées de la réussite

Vous, votre enfant, un ami a obtenu une performance scolaire ou sportive en 2011 alors contactez la mairie pour représenter notre village. Chaque nominé sera récompensé.



Le Meux le 23 novembre à 20h

Homme encadré sur fond blanc



L'échappée loufoque de Pierric, un étrange magicien, mime et jongleur. Une comédie qui emprunte autant à Tex Avery qu'à Buster Keaton, à Jacques Tati qu'à Pierre Etaix, pour un moment unique de poésie et de plaisir.

A partir de 5 ans.

Nos travaux d'automne et d'hiver

Pour le bien de tous, nous vous rappelons les règles suivantes issues du code rural :

La taille des haies :

Les arbres et les arbustes ne doivent pas dépasser de votre clôture sur le domaine public.

Vous devez tailler vos plantations en conséquence.



L'entretien des trottoirs

Chaque habitant est responsable du trottoir devant sa propriété.

Selon les saisons, il faut ramasser les feuilles, tondre le gazon si nécessaire, dégager la neige.



La tête dans les étoiles:

Dans le cadre de la convention entre les communes des quatre coteaux (Armancourt, Jaux, Jonquières et Le Meux) nous avons eu le plaisir d'accueillir 3 artistes qui nous ont interprété leur spectacle : « La tête dans les étoiles » le 11 octobre dernier.

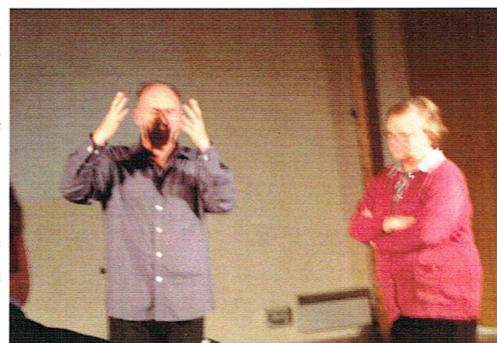
Une soixantaine d'Armancourtois étaient présents à cette soirée à l'issue de laquelle un pot de l'amitié a été offert par la municipalité.

Un écran géant, une caméra, 3 personnages, nous voilà transportés dans les étoiles.

Une rencontre amusante entre un magicien, un astrophysicien et un neurobiologiste qui explorent et tentent, sur le jeu et le savoir, de se confronter dans un dialogue ludique et de démontrer qu'il y a des points communs entre la magie, l'illusion, les étoiles et les neurones. La vulgarisation de ces sciences nous a éclairés sur certains mystères qui nous entourent.

Le magicien a appelé plusieurs personnes de l'assistance auprès de lui pour effectuer ses tours de magie, transmission de pensée, jeux de mains. La retransmission à l'écran avec zoom sur les illusions a laissé stupéfait le public et a impressionné les personnes interrogées. L'échange après le spectacle était bien animé par toutes ces questions auxquelles on ne peut avoir de réponses.

C'est la science couplée à la magie !



NOS PROCHAINES RENCONTRES :



- CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE
- SOIREE BEAUJOLAIS DU COMITE DES FETES LE 18 NOVEMBRE
- ARMANCOURT AUTREFOIS LE 20 NOVEMBRE
- LE LOTO DE L'A.E.A LE 03 DECEMBRE
- REVEILLON DU COMITE DES FETES A ARMANCOURT LE 31 DECEMBRE
- LES TROPHES DE LA REUSSITE EN JANVIER